

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Janvier 2020  
Commune de  
PAULHAN N° 2020/01/02

Date de la convocation	13/ 01 / 2020
	<b><u>Votes</u> : 27</b>
Présents : 22	Pour : 26
Absents : 0	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 01

L'an deux mille vingt et le vingt trois janvier,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon  
- Mme BORGNAT Géraldine à Mme GAVINET Isabelle  
- Mme GASPARD Chantal à Mme BOUISSON Mylène  
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry  
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public par l'association POLY NOTES

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'association POLY NOTES souhaite utiliser la salle APEX et la salle des maitres du groupe

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20200123-2020-01-02-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2020  
Date de réception préfecture : 28/01/2020

scolaire « Arc en Ciel » pour effectuer des cours de chant choral théâtralisé un weekend par mois du samedi 14 h 00 au dimanche 16 h 00.

Il rappelle que la ville de Paulhan est propriétaire du groupe scolaire « Arc en Ciel ».

A ce titre, il convient de conclure une convention tripartite entre la commune de PAULHAN, la Directrice du groupe scolaire « Arc en Ciel » et l'association POLY NOTES qui définira les conditions et modalités pratiques de cette occupation.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et jusqu'au 30 décembre 2020. Elle est consentie à titre gratuit par la ville de Paulhan et la directrice du groupe « Arc en Ciel », est acceptée par l'association POLY NOTES à titre gratuit.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 26 voix Pour, 1 Abstention :

- Adopte la convention d'occupation temporaire de la salle APEX et la salle des maîtres du groupe scolaire « Arc en Ciel » par l'association POLY NOTES,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20200123-2020-01-02-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2020  
Date de réception préfecture : 28/01/2020